

On peut se procurer le texte de ces rapports et des exemplaires des rapports annuels publiés aux termes de la loi en cause chez l'Imprimeur de la Reine ou chez le Directeur des enquêtes et des recherches, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ministère de la Justice, Ottawa.

Section 3.—Régie et vente des alcools

La vente au détail des alcools au Canada est réglementée par les régies provinciales et territoriales. Les alcools sont vendus par la plupart des régies directement au consommateur ou à des établissements licenciés. Toutefois, dans certaines provinces, la bière et le vin sont vendus directement par les brasseries et les fabriques de vin aux consommateurs ou aux établissements licenciés. Durant l'année terminée le 31 mars 1962, les régies ont exploité 950 débits.

Le tableau 1 montre les recettes provinciales et territoriales provenant de la régie des alcools. De plus amples détails sont donnés dans le rapport du B.F.S. intitulé: *The Control and Sale of Alcoholic Beverages in Canada* (n° de catalogue 63-202).

1.—Recettes provinciales et territoriales provenant de la régie des alcools, années terminées le 31 mars 1961 et 1962

NOTA.—Les chiffres comprennent les recettes encaissées directement par les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les recettes des régies mais non les recettes provenant d'une taxe générale de vente au détail imposée sur les alcools par huit provinces.

Année et province ou territoire	Revenus nets des ventes ¹	Taxe de vente	Licences et permis ²	Amendes et confiscations ²	Total
(milliers de dollars)					
1961					
Terre-Neuve.....	2,377	...	2,000 ³	26	4,403
Île-du-Prince-Édouard.....	1,305	392	33	15	1,745
Nouvelle-Écosse.....	11,710	...	294	61	12,065
Nouveau-Brunswick.....	8,220	...	16	33	8,269
Québec.....	32,583	2,010	14,144	326	49,063
Ontario.....	55,269	...	26,373	145	81,787
Manitoba.....	11,657	...	2,752	177	14,586
Saskatchewan.....	13,673	...	19	148	13,840
Alberta.....	19,940	...	934	332	21,206
Colombie-Britannique.....	27,898	...	514	..	28,412
Yukon.....	861	79	10	9	959
Territoires du Nord-Ouest.....	670	...	57	—	727
Canada, 1961.....	186,163	2,481	47,146	1,272	237,062
1962					
Terre-Neuve.....	2,431	...	2,183 ³	26	4,640
Île-du-Prince-Édouard.....	1,397	422	26	18	1,863
Nouvelle-Écosse.....	12,317	...	315	49	12,681
Nouveau-Brunswick.....	9,534	...	7	35	9,576
Québec.....	37,031	140 ⁴	16,878	432	54,481
Ontario.....	56,802	...	26,996	159	83,957
Manitoba.....	11,989	...	2,896	158	15,043
Saskatchewan.....	13,858	...	102	192	14,152
Alberta.....	21,117	...	965	383	22,465
Colombie-Britannique.....	28,866	...	526	..	29,392
Yukon.....	874	80	11	8	973
Territoires du Nord-Ouest.....	734	...	74	—	808
Canada, 1962.....	196,950	642	50,979	1,460	250,031

¹ Après provision pour amortissement du capital fixe et pour immobilisations imputées sur les recettes d'exploitation; comprend la commission sur les taxes de vente générales qui ont été perçues. ² Avant déduction des versements aux municipalités sur les recettes des régies. ³ Comprend \$1,897,000 en 1961 et \$2,068,000 en 1962 de commissions sur la bière vendue directement au public par les brasseries locales, dans des débits autorisés et aux prix réglementés.

⁴ La taxe d'assistance-chômage sur les ventes de boissons alcooliques a été abolie le 13 avril 1961.